



## Les gendarmes ont pris en photo la plaque d'immatriculation de mo

-----  
Par Vigis

Bonjour

Jeudi dernier, vers 22h00, des gendarmes ont stoppé mon fils de 18 ans sur le bord de la chaussée et lui ont dit qu'il le soupçonné d'avoir commis un excès de vitesse 1 heure plus tôt. Ils avaient soi-disant vu la même voiture (une 206 gris métallisé de 20 ans) avec une partie de la plaque identique et un A.

Mon fils leur a répondu que ce n'était pas possible mais n'a pas eu le réflexe de leur montrer son téléphone sur lequel il pouvait prouver ses dire.

Les gendarmes l'ont retenu, fait sortir du véhicule, lui ont posé des questions sur moi, ont pris des notes dans leur téléphone et ont pris la plaque d'immatriculation en photo.

Mon fils n'a rien rempli, ni signé.

Qu'est-ce que cela peut vouloir dire ? a-t-il été fiché ?

De ce que j'ai pu lire sur internet cette situation ne me rassure pas.

Bien cordialement,

Vigis

-----  
Par ESP

Bonjour

Si les gendarmes n'ont pas dressé de PV, alors qu'ils ont intercepté votre fils, c'est peut-être que les FDO ont procédé, lors de la verbalisation, par boîtier électronique et il recevra par la suite, l'avis de contravention par voie postale.

-----  
Par janus2

lui ont posé des questions sur moi,

Bonjour,

Que venez-vous faire là dedans ? Pourquoi lui a-t-on posé des questions sur vous ?

-----  
Par Vigis

Verbalisé par voie électronique ? Sans avoir de preuve que c'était lui ? Et lui peut prouver que ce n'était pas lui. Ils peuvent arrêter qui ils veulent quand ils le veulent alors et lancer des accusations non fondées à volonté.

Je suis encore plus choquée.

Et pour les questions à mon sujet, je ne sais pas. Je me rassurais en me disant que c'est peut-être parce que la voiture est à nos deux noms. Mais vu la première réponse je ne le suis plus du tout.

J'espère que nous ne recevrons rien sinon je pense porter plainte pour abus de pouvoir.

Merci pour vos réponses même si elles ont empiré mes craintes.

Cordialement,

Vigis

-----

Par Prana67

Bonjour,

Même question que janus2. Si les gendarmes ont posé des questions sur vous c'est qu'il y a peut être autre chose derrière et le contrôle était peut être un prétexte pour collecter des infos.

-----  
Par morobar

Bonjour,

Ils peuvent arrêter qui ils veulent quand ils le veulent alors et lancer des accusations non fondées à volonté.  
Je suis encore plus choquée.

Les gendarmes sont assermentés. Si votre fils est "innocent" comme le prouverait son téléphone (lequel doit enregistrer les vitesses puisque c'est de cela qu'il s'agit), il indiquera qui conduisait le véhicule au moment de l'excès de vitesse.

-----  
Par Vigis

Je ne comprends pas Prana67. "Peut être autre chose derrière" comme quoi s'il vous plaît ?  
Mon fils n'a eu ni contrôle d'alcoolémie, ni contrôle de drogue. Et n'en prends pas. C'était sa première journée avec sa copine. Et il ne vit pas sur Sarlat mais Limoges. Que pourrait être cette autre chose ?

-----  
Par Vigis

Et pour préciser : de mon côté j'ai été verbalisée il y a 3 ans parce que je ne m'étais pas assez arrêtée à un stop et rien d'autre.

-----  
Par Prana67

Je ne comprends pas Prana67. "Peut être autre chose derrière" comme quoi s'il vous plaît ?

Je peux vous raconter ce qui m'est arrivé il y a quelques années.

J'ai eu une convocation au poste de police sous prétexte d'un contrôle ou je me serais pas arrêté. Arrivé sur place le policier m'explique qu'à tel endroit il y avait un contrôle de police et j'ai fait un délit de fuite !! Effectivement je connaissais l'endroit vu qu'une de mes connaissances habitait dans cette rue et que j'y allais souvent à l'époque. Mais à aucun moment je n'ai vu de contrôle et jamais je n'aurais fait un délit de fuite.

Au fil de la conversation ils commencent à me parler de cette connaissance, me demandent ce que je fais la bas, etc... En fait et j'ai su ça quelques temps après, cette personne faisait du recel d'objets volés, choses dont je n'étais absolument pas au courant. Donc je suppose que ce soi disant délit de fuite qui n'a jamais existé était juste un prétexte pour me soutirer des infos sur cette personne, ou alors ils pensaient peut être que j'étais impliqué dans ce trafic vu que j'allais régulièrement chez lui.

-----  
Par janus2

Bonjour Prana67,

Le délit de fuite est le fait de ne pas s'arrêter après avoir causé un accident.

Le refus d'obtempérer est le fait de ne pas s'arrêter après en avoir reçu l'ordre d'un agent.

Malheureusement, les journalistes et les auteurs de fiction mélangent souvent les deux...

-----  
Par Vigis

Navrée pour toi Prana67

Je vais attendre quelques semaines voir si je reçois une contravention et j'agirai en fonction.

Je reviendrai demander des conseils.

Merci pour votre aide.

Bonne journée

Vigis